



# Les prochaines manifestations à Saint-Saire

www.saint-saire.fr

Août 2017

## Mairie

La mairie sera fermée du 7 au 23 août inclus.

En cas d'urgence, vous pouvez vous adresser à l'agence postale du lundi au jeudi de 9h à 10h30, le samedi de 9 h à 10h45 ou contacter Madame le Maire au 02 32 97 10 44 ou 06 70 19 66 98.

## Recensement 2018

Du 18 janvier 2018 au 17 février 2018, le recensement de la population aura lieu.

À cet effet, la commune recrute un ou plusieurs agents recenseurs. Si vous souhaitez être candidat(e) merci de déposer votre candidature en mairie.

## Bibliothèque

La bibliothèque ouvrira ses portes à la rentrée scolaire le samedi de 10h à 12 h. Nous sommes toujours à la recherche d'étagères et de mobilier pour aménager un coin lecture. Vous pouvez également venir déposer des livres. Merci à ceux qui nous ont fait des dons.

## Sortie AC3S

L'AC3S organise le 10 septembre 2017 une sortie culturelle en région parisienne (Bourget et château d'Ecouen).

Tarif : 30 € pour la journée

Contacteur : Christine Simon au 02 32 97 06 92 ou Jessica Lefebvre au 06 89 48 80 66.

## Club des épis d'or

Le club des épis d'or organise une sortie au Cabaret Vitotel le samedi 14 octobre 2017.

Tarif : 50 € pour les adhérents.

Contacteur : Jacqueline Lamulle au 02 32 97 07 12

## AVIS À LA POPULATION

En raison de la Foire à Tout du dimanche 6 Août 2017, **la circulation sera interdite** dans les 2 sens Rue des Cloutiers, Rue de la Gare, Route de la Croix des Mazis (de l'intersection de l'Église jusqu'au N°537), Place de la Mairie, Place des loisirs, Rue du Moulin, Route de la Côte pavée, Rue de la Source, Chemin de Prébende, Route de Saint-Saire et Chemin du Petit Pré (commune de Nesle-Hodeng).

**La circulation sera en sens unique** route de la Sablière descendant du Guide vers la Croix des cloutiers.

Ces interdictions prendront effet le dimanche 6 août 2017 à 5 heures du matin jusqu'à 20 heures (arrêtés des Maires de St Saire en date du 1<sup>er</sup> juillet 2017 et de Nesle- Hodeng en date du 13 juillet 2017).

Vous pourrez stationner vos véhicules aux parkings Rue du Moulin, Route de Sommary, Route de la Croix des Mazis ou Route de Forges.

Merci de votre compréhension.

Maryse DUVAL,  
Maire

Plan au dos →

## Plan de circulation

